



La police nationale recrute de futurs gardiens de la paix Plus de 1 000 postes sur toute la France !

La Police nationale organise un **concours** pour recruter et former **des futurs gardiens de la paix**.

Les inscriptions sont ouvertes en ligne ou par voie postale **jusqu'au 06 janvier 2023**.

Les épreuves d'admissibilité débuteront le 07 mars 2023.

Missions

Généraliste de la police, le gardien de la paix travaille au plus près du public. Il porte aide et assistance aux personnes, prévient la délinquance ou poursuit les malfaiteurs.

Son travail s'effectue dans des services d'enquête, de renseignement, dans des unités spécialisées (motocycliste, maître-chien, instructeur de tir, etc.), d'intervention ou encore de maintien de l'ordre.

Conditions de recrutement

- de 17 à moins de 45 ans*;
- titulaire d'un Bac* (ou 3 ans d'activité dans la même catégorie socio-professionnelle);
- nationalité française;
- en règle avec le service national (JDC, ou ex JAPD) ;
- bonne condition physique;
- casier judiciaire vierge.

Formation

Les élèves gardiens de la paix suivent une formation rémunérée (1 532 euros nets) de 12 mois à l'école nationale de police (ENP).

La scolarité alterne formation en école et stages sur le terrain. Elle recouvre les missions principales qu'un gardien de la paix est amené à exécuter une fois affecté.

Rémunération

Dès l'entrée en école	Début de carrière	Fin de carrière
1 532€ nets/mois (hébergement gratuit)	2 194€ nets/mois	3 641 € nets/mois

Candidatures

Les inscriptions sont ouvertes en ligne ou par voie postale jusqu'au 06 janvier 2023 : <https://www.devenirpolicier.fr/nous-rejoindre/concours-externe/gardien-de-la-paix#xtor=AD-5>

+ d'informations sur notre site carrière :
<https://www.devenirpolicier.fr/>

CONTACT – INFOS

03 87 16 13 69

info-police-recrutement-metz@interieur.gouv.fr

**les limites d'âge et les conditions de diplôme peuvent faire l'objet de dérogations.*